

# Si le policier dit vrai, Theo Luhaka est un sacré délinquant et un sacré menteur

écrit par Christine Tasin | 16 février 2017

L'Express a publié la déposition du policier accusé...

Et quand on met tout bout à bout, ça tient la route...

Et il se pourrait bien que ce fût vrai, les journalistes commencent à l'appeler par son prénom entier et son nom de famille, rompant avec la tendre familiarité du prénom.

Non seulement Theo Luhaka a refusé de se soumettre au contrôle d'identité, mais il a carrément frappé les policiers et c'est lui qui a fait dégénérer l'interpellation :

En patrouille dans ce quartier sensible d'Aulnay avec trois autres policiers, il repère « un individu déjà connu de nos services pour son implication pour le trafic de produits stupéfiants ». Après avoir été pris à parti, les gardiens de la paix décident de procéder à un contrôle. Ils encerclent le petit groupe. « Il devait y avoir une dizaine de personnes à contrôler », précise-t-il. Selon la version du policier, une bagarre se déclenche lors de la palpation d'un deuxième individu. La situation est d'abord confuse. La patrouille tente d'interpeller Théo et, dans le même temps, est encerclée par les autres personnes présentes. « Pris dans l'action, nous ne pouvions faire appel aux renforts », dit-il. **Il décrit alors une interpellation qui dégénère en raison de la résistance de Théo.**

« J'usais alors de ma matraque télescopique »

« Alors que je venais de lui saisir le bras, je recevais de sa part un coup de poing au niveau de la pommette gauche. Durant quelques instants, j'ai été sonné. J'ai compris à ce moment-là que l'individu serait prêt à tout pour se soustraire. **Il se débattait, portait des coups de poing à tout va, gesticulait en tout sens, même des jambes.** Le gardien de la paix D. parvenait toutefois, mais très difficilement, à le conduire au sol en le ceinturant. **Tous deux basculaient au sol de manière très**

brutale ».

Non seulement il a frappé les policiers mais il s'est acharné sur l'un d'entre eux :

D'après le policier, Théo n'est pas encore maîtrisé, ni calmé. « J'usais alors de ma matraque télescopique, déclare-t-il, et lui portais des coups en visant l'arrière des cuisses. L'individu continuait de se débattre, il se retournait, gesticulait en usant de son gabarit musclé, et il parvenait à se relever », explique-t-il. « Là je le voyais piétiner le collègue D. qui était encore au sol dos contre terre et subitement un jet de gaz lacrymogène s'échappait de la bombe du gardien D ». Et d'ajouter: « Je suppose alors que ce jet a été causé accidentellement dans l'agitation de l'individu. » Toujours selon ce témoignage, malgré le renfort d'un nouveau policier, aucune amélioration: « il continuait de piétiner le gardien de la paix D qui se trouvait toujours dos contre sol ».

Non seulement il s'est acharné sur un policier, mais, même à terre, il a continué de se débattre, empêchant le policier de faire son travail :

Une deuxième fois, le policier fait usage de son arme de défense. Mais à aucun moment, dans ses propos, il n'évoque des coups sur les fesses. « Je décidais de porter à l'individu des coups de matraque télescopique en visant ses membres inférieurs dans l'espoir de lui faire perdre l'équilibre et de l'amener au sol. Mon effort portait ses fruits et l'individu basculait à terre. Au sol, il continuait de se débattre continuant de porter des coups de pied. J'ai à nouveau riposté par un coup de télescopique au niveau d'une de ses jambes. A l'issue de cet épisode, Théo est finalement menotté.

Non seulement il a refusé jusqu'au bout de laisser le policier faire son travail, mais, à son arrivée au poste de police, il refuse l'examen médical... De là à penser qu'il venait d'avoir un rapport sexuel, consenti ou imposé quand il croise la route des policiers...

Le policier dit ne remarquer à ce moment aucune blessure sur le jeune homme. « Je procédais à une palpation de sécurité sur sa personne et lui remontais son bas de survêtement lequel était descendu jusqu'à ses genoux durant sa rébellion ». Puis,

« je le plaçais en position assise. Là, il se plaignait d'être installé de façon inconfortable et avoir mal. Il ne disait pas où ». **Fait troublant: une fois au commissariat, Théo déclare sur procès-verbal: « je ne désire pas faire l'objet d'un examen médical ».** Le policier qui l'entend indique pourtant qu'il « n'est pas physiquement en mesure de signer » le PV, alors même qu'il saigne du nez.

« Je n'ai aucune idée de la façon dont cette plaie a été faite »

Le témoignage du gardien de la paix qui va être mis en examen pour « viol » résonne différemment. « L'individu se plaignait de douleur au visage ainsi qu'aux fesses. Je regardais rapidement s'il avait quelque chose au niveau des fesses en tirant son bas de survêtement. Je constatais alors qu'il présentait une plaie saignante. Je n'ai aucune idée de la façon dont cette plaie a été faite. D'autre part, je ne m'en suis aperçu qu'une fois arrivé au poste, lorsque l'individu s'est plaint. Nous faisons donc appel aux sapeurs pompiers lesquels intervenaient et le prenaient en charge ».

A 20 heures, Théo est acheminé jusqu'à l'hôpital Robert Ballanger d'Aulnay-sous-bois. Une équipe médicale l'examine et constate la gravité de sa blessure. L'inspection générale de la police nationale (IGPN) est alertée. L'affaire éclate.

Je maintiens, persiste et signe, Theo Luhaka est coupable et doit demander pardon.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/02/15/theo-doit-demander-pardon-aux-policiers-et-a-la-france-et-payer-les-degats-des-casseurs/>

Et Hollande doit demander pardon aux Français d'être allé à son chevet.

Source des citations : [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/enquete/affaire-theo-la-version-du-policier-mis-en-examen-pour-viol\\_1879601.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/enquete/affaire-theo-la-version-du-policier-mis-en-examen-pour-viol_1879601.html)

**Complément intéressant dans le Point également, le récit du policier concorde en tous points avec l'enregistrement de la vidéosurveillance...**

Théo L. s'est interposé violemment alors que l'unité procédait à l'interpellation d'un dealer. Lequel est parvenu à s'enfuir.

[http://www.lepoint.fr/societe/rapports-des-policiers-videosurveillance-comment-theo-a-ete-interpelle-16-02-2017-2105237\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/rapports-des-policiers-videosurveillance-comment-theo-a-ete-interpelle-16-02-2017-2105237_23.php)